

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
\*.\*.\*.\*.\*  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE**  
\*.\*.\*.\*.\*  
**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS**

**Appel d'Offre National N°A.O.N.06/2018**

**POUR LE TRAITEMENT AERIEN CONTRE LA CERATITE DES AGRUMES**

Le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits » lance le présent Appel d'Offres pour confier le traitement aérien d'environ **13.800 ha** par traitement classique et **9.000 ha** en ULV, dans le gouvernorat de Nabeul, pour lutter contre la cératite des Agrumes du **20 août au 30 novembre 2018**.

Cet Appel d'Offres est composé de **trois (03) lots** distincts :

- Lot n°1 : **4.400 ha** : Bloc Nord ;
- Lot n°2 : **4.600 ha** : Bloc Sud ;
- Lot n°4 : **300 ha** : Takelsa.

Chaque soumissionnaire a la latitude de participer à **un, deux ou trois** lots et ceci en fonction de ses moyens matériels et humains et de son plan de charge.

Seules les sociétés spécialisées dans les pulvérisations aériennes détentrices d'un agrément (ou d'un document équivalent) délivré par les autorités compétentes du Ministère du Transport et équipées d'aéronefs en état d'effectuer des travaux de traitement antiparasitaires dans les plantations agricoles peuvent participer à cet Appel d'Offres.

Les fournisseurs intéressés par cet Appel d'Offres peuvent se procurer le Cahier des Charges dès la parution de cet avis, au siège du G.I.Fruits, contre le paiement de la somme de **Cent Dinars (100<sup>0</sup>000) non remboursable**.

Les offres doivent être adressées, obligatoirement, par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, par Rapid Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits à l'adresse suivante : **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082, Tunis**, au plus tard le **vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 10<sup>h</sup>30** (cachet du bureau d'ordre du G.I.Fruits faisant foi) et doivent être présentées comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée et scellée doit porter uniquement la mention apparente : « **NE PAS OUVRIR – Appel d'Offres National n°A.O.N.06/2018 – Traitement aérien pour lutter contre la cératite des agrumes** ».

Seront insérés dans cette enveloppe les documents administratifs, les documents techniques et l'offre financière logé dans des enveloppes séparées. Ces enveloppes doivent être scellées et fermées comportant la référence de l'Appel d'Offres et son objet.

**Documents administratifs :**

- Cautionnement provisoire conformément aux dispositions de l'**Article X** du C.C.A.P ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) paraphé sur toutes les pages avec date, signature du premier responsable et cachet du soumissionnaire à la fin du document ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) paraphé sur toutes les pages avec date, signature du premier responsable et cachet du soumissionnaire à la fin du document ;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle avec l'Administration des Impôts valable à la date limite de la réception des offres ;
- Une attestation d'affiliation à un régime de Sécurité Sociale ;
- Une attestation de non-faillite ou de redressement judiciaire ;
- Un extrait du registre de commerce ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant n'avoir pas fait ainsi que son engagement de ne pas faire par lui ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent au sein du groupement ayant quitté l'activité depuis moins de **cinq (05) ans**.
- Copie certifiée conforme, lisible de l'agrément du soumissionnaire ou tout autre document équivalent délivré par les autorités compétentes du Ministère du Transport ;
- Un justificatif de paiement du montant dû lors du retrait du Cahier des Charges

**Documents techniques :**

- Liste nominative des moyens humains à affecter à l'opération, accompagnée des **pièces justificatives** conformément à l'article **VII** du Cahier des Charges ;
- Liste des moyens matériels proposés pour l'accomplissement des travaux de traitement, accompagnée des **pièces justificatives** prévues par l'article 7 du présent Cahier des Charges ;
- Références de la société en matière de traitement antiparasitaires des cultures.

**Offre Financière :**

- La soumission timbrée (suivant modèle joint au Cahier des Charges) avec signature légalisée du premier responsable ;
- Le bordereau de prix (suivant modèle joint au Cahier des Charges) avec signature légalisée du premier responsable.

L'ouverture des offres sera publique et aura lieu le **vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 11<sup>h</sup>00** du matin au siège du groupement à Tunis sis **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082, Tunis- Tunisie**.

Sera rejetée, toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire.

Par ailleurs, les offres parvenues après le délai de réception sont restituées à leurs titulaires accompagnées d'une copie de l'enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure étant conservée par le G.I.Fruits en tant que preuve. Seront également restituées, les offres qui n'ont pas respectées les dispositions de l'**Article III** du Cahier des Charges, les offres non accompagnées du cautionnement provisoire ou celles qui n'ont pas été complétées par les documents manquants ou par la signature obligatoire des Cahiers des Charges dans les délais requis ainsi que les offres rejetées.

Toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis ainsi que le contenu des Cahiers des Charges sera susceptible d'être rejetée.

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de **soixante (60) jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.